

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2016

Étaient présents : Mmes NADAUD, PAGUEGUY, PEZOINBOURE, PUYPE, Mrs ALKHAT, CURUTCHET, DELGUE, ETCHEPARE, IRIGOIN, JORAJURIA, LARRE, NEGUELOUART, SABATOU.

Absents excusés : DURCUDOY Mairer, BERRIA Philippe.

Budget Service des Eaux - Assainissement et Commune – Décisions modificatives

Suite au passage de la comptabilité détaillée à simplifiée des articles du budget du Service des Eaux et Assainissement sont à modifier :

Articles de dépenses :

6215 – 6262 – 6371- 2031 remplacés respectivement par 621 – 626 – 6378 – 203

Articles de recettes :

70111-70118-741-13913-13111-13118-281531-2181-2111 remplacés respectivement par 7011-7011-74-1391-131-131-28158-218-211

D'autre part, au budget de la Commune, des crédits sont manquants à l'opération 29 – Equipements divers – la décision modificative suivante est prise :

Opération 29 – Equipements divers = + 1000 € compensée par

Opération 51- Achats immobiliers = - 1000 €

Vote à l'unanimité.

Budget Service des Eaux et Assainissement – Admission en non-valeur

Par courrier du 17 août, Madame Gabarrus, Percepteur à Hasparren, informe le Maire du non recouvrement des titres relatifs au budget des Eaux et Assainissement et demande une admission en non-valeur des produits irrécouvrables suivants :

BATAILLE David = 80.67 €

DUTOICT Maxime = 41.77 €

JIMENEZ François = 26.30 €

MICHEL Thierry = 17.50 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables d'un montant total de 166.24 €

Maison Apezetxea – Maîtrise d'oeuvre

Suite à l'étude de faisabilité faite par SOLIHA de Bayonne, les travaux de rénovation de la maison Apezetxea portent sur la réhabilitation en 3 logements. Trois maîtres d'oeuvre ont été consultés pour la maîtrise d'oeuvre des travaux : SOLIHA, INGECOBAT, V2S.

L'offre de SOLIHA de Bayonne, moins disante, est retenue pour un montant HT de 30 450 €

Vote à l'unanimité

Electrification rurale – Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire

Le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques a procédé à l'étude des travaux de : **Rénovation de l'éclairage public suite à audit énergétique**. L'entreprise ETDE, entreprise à laquelle sont confiés ces travaux a estimé le coût de ces travaux qui feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (DEPARTEMENT) 2016.

Ces travaux dont le coût estimatif est le suivant :

Montant des travaux TTC	=	6 315.89 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	=	631.58 €
Frais de gestion du SDEPA	=	263.16 €
TOTAL	=	7 210.63 €

Financé de la manière suivante :

Participation Département	=	2 315.82 €
FCTVA	=	1 139.66 €
Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	=	3 491.99 €
Participation de la commune aux frais de gestion (sur fonds libres)	=	263.16 €
TOTAL	=	7 210.63 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

Vote à l'unanimité.

Convention CNRACL – Centre de Gestion - Commune

Le Centre de gestion assure depuis 1985 le rôle de correspondant de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) auprès de collectivités territoriales qui y sont affiliées.

En application d'une convention conclue pour la période 2015-2017, la CNRACL a confié au Centre de Gestion ce rôle de correspondant afin d'assurer une mission d'information des agents, de formation des collectivités, de suivi et de contrôle des dossiers.

Afin de continuer à bénéficier de ce service, une convention sera signée entre le Centre de Gestion et la Commune. Cette convention ne modifie pas les modalités actuelles de formation, d'information et de traitement des dossiers des fonctionnaires relevant du régime spécial de la CNRACL et ne prévoit aucune contribution à la charge de la collectivité.

Vote à l'unanimité.

Cimetière – Réglementation des cavurnes

Suite à la séance du Conseil Municipal du 3 mai 2016, les cavurnes sont aujourd'hui installées par l'employé municipal et il convient donc d'en réglementer l'utilisation.

Le régime applicable aux cavurnes est fixé comme suit :

- Les emplacements seront concédés pour une durée de 30 ans,
- Le prix de l'emplacement concédé sera de 100 € pour une concession de 30 ans,
- Le prix de la cavurne sera de 700 €
- Le renouvellement de la concession devra être demandé au plus tard dans les deux ans qui suivent la date d'expiration,
- Le tarif appliqué pour le renouvellement sera celui en vigueur à la date d'expiration de la concession,
- La commune reprendra les emplacements à l'expiration du délai de deux ans calculé à compter de la date d'expiration de la concession.

Nettoyeur à pression

Afin de nettoyer régulièrement les postes de refoulement du réseau des eaux usées, un nettoyeur à pression est nécessaire. Il servirait également pour l'entretien des bâtiments et de la voirie. Le devis de la Société Xastien de Hélette d'un montant de 2 296.06 € HT, pièces complémentaires comprises est accepté.

Vote à l'unanimité.

Garderie périscolaire - Fonctionnement

Lors de l'année scolaire 2015-2016, la garderie périscolaire a été très peu utilisée avant 8h le matin et après 18h le soir. De plus, les horaires des activités TAP étant modifiés à partir de l'année scolaire 2016-2017, le fonctionnement de la garderie est quelque peu à modifier.

A compter de cette année scolaire 2016-2017, les horaires de la garderie périscolaire seront les suivants :

Le matin de 7h45 à 8h35,

Les lundi, mardi, jeudi soir de 16h15 à 18h15, le vendredi soir de 16h à 18h 15

Le mercredi de 12h à 12h30.

Les jours des activités TAP, les enfants sont amenés à la garderie par les ATSEM.

Les tarifs restent identiques soit 1€ le matin et 1€ le soir. Pour tout dépassement horaire, un montant de 5 € sera demandé. Le règlement se fera trimestriellement pour les factures dépassant 20 €, dans le cas contraire, le règlement sera annuel.

Mme Mirentxu PEZOINBOURE est désignée responsable de la garderie périscolaire.
Le règlement intérieur sera rectifié en conséquence.

Noces de diamant - Cadeau

Mr et Mme ALGUEYRU Manex et Luixa de la maison Garra ont fêté les noces de diamant cet été. A cette occasion, la Commune a décidé de faire cadeau d'un reportage photos. La facture de la photographe Servane Etchegaray de Cambo-Les-Bains d'un montant de 200 € est acceptée.

Soutien au Lycée Etxepare de Bayonne

En septembre 2017, le nouveau lycée de Seaska ouvrira à Bayonne, le seul lycée d'enseignement en basque du Pays Basque Nord. 300 000 € reste à trouver pour l'équiper. Afin de réunir cette somme, les parents du Lycée Bernat Etxepare ont imaginé une campagne originale : la vente de pommiers pour financer l'équipement. La campagne qui a débuté en mai 2016 va durer un an sous le thème « Un pommier pour un lycée ».

Le Conseil Municipal accepte de faire un don de 100 € en faveur du lycée Bernat Etxepare. Les pommiers seront plantés dans le verger de l'euskara.

Secteurs Plaza et Larria – Demande d'intervention de l'EPFL Pays Basque pour la négociation et l'acquisition d'un foncier

Actuellement, la commune de Hélette a des opportunités d'acquisition de fonciers dans le secteur Plaza – Hôtel Restaurant Agerria et les bâtiments adjacents ainsi que dans le secteur Larria – terrains des Consorts Arbelbide. Dans le cadre de l'élaboration du Programme d'Action Foncière 2014-2018 entre la Communauté de Communes du Pays de Hasparren et l'EPFL Pays Basque, ces secteurs intégrés dans la ZAD multi sites ont été ciblés par la commune comme une piste d'intervention en vue d'assurer sa maîtrise foncière publique.

Il convient de solliciter l'EPFL Pays Basque pour engager les négociations avec les propriétaires ou ayants droits concernés en vue de procéder à l'acquisition et au portage foncier des parcelles et des bâtis concernés. Les conditions seront précisées ultérieurement dans le cadre d'une convention de portage spécifique.

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'EPFL Pays Basque en vue de la négociation et de l'acquisition de :

- 1) Secteur Plaza – Hôtel Restaurant Agerria avec bâtiments adjacents – parcelles G 152, 153, 154, 155, 1063, 1065 d'une superficie de 6 828 m². La durée de portage par l'EPFL Pays Basque sera de 12 années.
- 2) Secteur Larria – Terrains des Consorts Arbelbide – parcelles G 343, 641 d'une superficie globale d'environ 4 ha. La durée de portage par l'EPFL Pays Basque sera de 4 années.

Divers

- **AFP Heleta** : Un courrier sera envoyé au Président.
- **Syndicat Garbiki - Collecte des déchets** : Le système de collecte des déchets sera modifié : Pour Hélette, il est prévu de mettre en place 4 points de collecte avec des colonnes semi-enterrées (CSE), 1 CSE pour les ordures ménagères et 1 CSE pour le verre soit un total de 8 CSE pour la commune. Pour les recyclables et papier, 30 bacs pour Collecte Sélective (CS) de 1000 l sont prévus.
- **Démarche Zérophyto** : Au 1^{er} janvier 2017, l'Etat interdira aux collectivités l'utilisation de pesticides jugés dangereux sur les espaces verts publics et la voirie. Afin de s'y préparer, une réunion a été organisée en mairie à l'initiative du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Nive en présence d'élus, agents et 2 employés du Syndicat. Une zone test sera réalisée au cimetière. Les habitants seront informés de la démarche.
- **Commission gestion salles municipales** : Réflexion en cours.
- **Projet Cavalcade** : Une réunion avec les associations du village sera provoquée.